

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	3 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline, SIMONNET David

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents.....	11
Absents représentés.....	0
Absents.....	0
Votants.....	11

Délibération 2025 09 07
Cessions 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	0	11	0	0	0

Madame le Maire rappelle que la commission des bois souhaite mettre en cession les parcelles suivantes :

- Parcelle 39 : (bordure Chaumonais) à 6,00 € le stère, cessions attribuées.
- Parcelle 84 à 3,00 € le stère, cessions attribuées.
- Parcelles de 43 à 57 bois à 4,00 € le stère, cessions attribuées.
- Parcelle 62 à 4,00 € le stère, cession attribuée.
- Parcelle 94 et 95 (bordures de champs) à 4,00 ou 600 € le stère prix à définir sur place. Par un membre de la commission des bois. Cessions attribuées.

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 septembre 2025
Françoise GUILLAUMOT
Maire.



Françoise GUILLAUMOT
2025.09.17 11:22:24 +0200
Ref:9468433-14251717-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT